



Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2011

Rapport moral

Chers amis,

L'année 2010 fut pour l'association une année de transition : transition entre deux objectifs statutaires. Jusqu'en 2010, les Amis de Vaux le Vicomte se consacraient à la seule activité que la législation lui autorisait pour soutenir un monument historique privé : l'achat d'œuvres d'art qu'elle mettait ensuite en dépôt dans le circuit de visite du château. L'association restait bien entendu propriétaire des œuvres d'art. En 25 années, elle a ainsi acquis 30 œuvres d'art pour un montant d'environ 850.000 € : tableaux, tapisseries, bronzes, livres, manuscrits, tapis qui constituent aujourd'hui une magnifique collection et sont toutes exposées au public à Vaux le Vicomte.

En 2010, vous avez accepté de modifier les statuts de l'association afin que nous puissions également, comme la loi nous y autorise désormais, participer aux travaux de restauration, d'entretien et d'accessibilité du monument. Nous avons soumis les nouveaux statuts ainsi modifiés au Conseil d'Etat pour approbation et attendons depuis 10 mois sa réponse que j'espère pouvoir vous donner au cours de cette assemblée générale.

Pendant cette même année 2010, aucune œuvre d'art susceptible de compléter notre collection n'est apparue sur le marché de l'art. Cette pénurie nous a permis, grâce à vos dons, d'augmenter sensiblement notre trésorerie, avec à ce jour plus de 200.000 € disponibles, ce qui nous permettra, dès que les formalités administratives seront achevées, d'en consacrer une partie à un important projet de restauration du château ou des jardins de Vaux le Vicomte.

Vous allez être amenés à élire, lors de cette assemblée générale, un nouvel administrateur. Le siège laissé vacant est celui d'Hubert Heilbronn, co-fondateur des Amis de Vaux le Vicomte en 1983, administrateur de l'association depuis 28 ans et trésorier pendant 20 ans. C'est la limite d'âge prévue par nos statuts pour les administrateurs qui nous impose cette séparation. C'est avec reconnaissance pour ce qu'il a fait pour l'association, mais plus généralement pour Vaux le Vicomte que je le remercie au nom des 2.150 adhérents.

Pour ma part, ce n'est pas la limite d'âge, mais le destin qui m'appelle vers d'autres aventures et m'impose de quitter de façon prématurée la fonction de président des Amis de Vaux. J'ai été honoré de servir cette association, et espère avoir été à la hauteur de la confiance que m'ont témoignée vos administrateurs en me confiant cette fonction. Je souhaite bon vent à mon successeur que le conseil devrait pouvoir élire à l'issue de cette assemblée générale.

Ascanio de Vogüé
Président

ASSOCIATION « LES AMIS DE VAUX LE VICOMTE »

Siège social : Château de Vaux le Vicomte 77950 MAINCY

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

INVENTAIRE

En Euros

Du 1^{er} janvier 2010
Au 31 décembre 2010

ASSOCIATION « LES AMIS DE VAUX LE VICOMTE »

Siège social : Château de Vaux le Vicomte 77950 MAINCY

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

ACTIF

<u>IMMOBILISATIONS NON AMORTISSABLES</u>	N 2010	N-1 2009
Mobilier	864 704,51	863 954,51
Restaurations	134 685,72	131 576,12
	-----	-----
	999 390,23	995 530,63
 <u>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</u>		
22,26248 SGAM INV.LIQ. EUROS.I.BC	-	124 932,23
147,893 SGAM INV. LIQ. EURO AC (V.M.P. Fonds de dotation)	10 177,47	10 177,47
	-----	-----
	10 177,47	135 109,70
 <u>DISPONIBILITES</u>		
Société Générale	71 318,24	21 316,64
Société Générale (Compte sur livret)	57 672,08	1 642,36
Société Générale (Fonds Dotation)	280,51	280,51
Société Générale (Livret A)	77 496,10	-
Caisse	3 717,70	2 644,70
	-----	-----
	210 484,63	25 884,21
	-----	-----
<u>TOTAL ACTIF</u>	<u>1 220 052,33</u>	<u>1 156 524,54</u>

PASSIF

<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Fonds de dotation	10 000,00	10 000,00
Report à nouveau	150 993,91	145 729,08
Résultat de l'exercice	59 668,19	5 264,83
Fonds dédiés aux dons manuels	999 390,23	995 530,63
	-----	-----
<u>TOTAL PASSIF</u>	<u>1 220 052,33</u>	<u>1 156 524,54</u>

ASSOCIATION « LES AMIS DE VAUX LE VICOMTE »

Siège social : Château de Vaux le Vicomte 77950 MAINCY

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010

RECETTES

N
2010

N-1
2009

AUTRES PRODUITS

Cotisations « Bienfaiteurs »	5 750,00	4 400,00
Cotisations « Donateurs »	11 700,00	12 150,00
Cotisations « Couples »	38 760,00	34 980,00
Cotisations « Adhérents »	15 748,00	16 110,00
Cotisations « Jeunes adhérents »	1 155,00	1 260,00
Cotisations « Familles »	11 080,00	9 270,00
Dons	1 589,86	2 682,80
	-----	-----
	85 782,86	80 852,80

PRODUITS FINANCIERS

Produits Nets sur Cession de V.M.P.	7 642,84	529,92
Produits financiers	1 025,82	51,38
	-----	-----
	8 668,66	581,30

TOTAL DES RECETTES

94 451,52

81 434,10

ASSOCIATION « LES AMIS DE VAUX LE VICOMTE »

Siège social : Château de Vaux le Vicomte 77950 MAINCY

CHARGES DE GESTION

	N 2010	N-1 2009
<u>ACHATS</u>		
Frais Dîner en blanc	-	-
Frais A.G.	691,28	2 504,21
Frais animations	-	4 500,00
Fournitures administratives	1 319,25	3 047,72
Cartes de vœux	-	314,73
<u>SERVICES EXTERIEURS</u>		
Sous-traitance	124,99	-
Locations mobilières	-	-
Maintenance informatique	614,27	608,14
Maintenance site Internet	489,76	432,95
Maintenance matériel	-	-
Assurances	2 656,62	3 083,86
<u>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</u>		
Personnel extérieur	800,00	-
Personnel détaché	10 500,00	8 400,00
Honoraires C.A.C.	2 990,00	2 750,80
Honoraires divers (lettre d'information)	4 036,50	-
Frais de déplacement	11,60	-
Annonces et insertions	-	-
Cotisations, dons et pourboires	-	-
Affranchissements	5 695,90	5 527,00
Frais bancaires	383,56	318,66
Charges de sécurité sociale	610,00	-
TOTAL CHARGES DE GESTION	30 923,73	31 488,07

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Acquisitions	750,00	27 500,00
Restaurations	3 109,60	17 181,20
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 859,60	44 681,20
<u>TOTAL DES CHARGES</u>	<u>34 783,33</u>	<u>76 169,27</u>

EXCEDENT DE RECETTES

59 668,19 €

5 264,83 €

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS EXERCICE 2010

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

11. Principes

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises actuellement en vigueur, dans le respect du principe de prudence, de régularité, de sincérité et des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- respect de la méthode « recettes - dépenses »

12. Règles générales

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes résultent des dispositions :

- du code de commerce (articles L. 123-13 à L. 123-17)
- du Plan Comptable Général (arrêté du 22 juin 1999)
- du décret d'application n° 83-1020 du 29 novembre 1983
- du décret d'application n° 99-03 du 21 juin 1999

Ainsi que divers règlements portant refonte du Plan Comptable applicable au 1^{er} janvier 2005

13. Méthodes comptables

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

14. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles non amortissables sont inscrites pour leur valeur brute (coût d'achat hors frais accessoires). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations incorporelles amortissables sont inscrites comme indiqué ci-dessus et les amortissements pour dépréciation sont calculés selon les règles propres à celles-ci.

Les frais d'établissement sont amortis sur cinq ans.

Les logiciels sont amortis sur deux ans.

ASSOCIATION « LES AMIS DE VAUX LE VICOMTE »

Siège social : Château de Vaux le Vicomte 77950 MAINCY

15. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

151. Immobilisations corporelles de fonctionnement

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- | | |
|---|-------------------|
| - installations techniques, matériel industriel | 5, 10 ou 20 ans |
| - installations générales | entre 5 et 10 ans |
| - matériel de transport | entre 4 et 10 ans |
| - matériel de bureau et mobilier | entre 5 et 10 ans |

152. Immobilisations corporelles non amortissables

Dans le cadre des statuts et du fonctionnement spécifique de l'association, les acquisitions d'objets d'art et leurs éventuelles restaurations **ne font pas l'objet d'une politique d'amortissement.**

16. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites à leur coût d'acquisition (hors frais d'acquisition). Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur de réalisation.

Elles comprennent des participations, créances sur participations, prêts, dépôts et cautionnements.

17. Stocks et encours

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production sont évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation est effectuée lorsque la valeur brute est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation.

18. Créances

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, est constituée pour chacune d'elles une provision pour dépréciation.

ASSOCIATION « LES AMIS DE VAUX LE VICOMTE »

Siège social : Château de Vaux le Vicomte 77950 MAINCY

19. Valeurs mobilières de placement

Elles sont comptabilisées en coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque l'évaluation du portefeuille est inférieure au coût d'acquisition.

19 bis. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale.

19 ter. Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées lors d'un événement exceptionnel.

2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN

21. Immobilisations

211. Incorporelles : néant.

212. Corporelles non amortissables :

Acquisition au cours de l'exercice pour un montant de 3 859,60 €.

213. Financières : néant.

22. Créances : néant.

23. Valeurs mobilières de placement : s'élèvent à 10 177,47 €

24. Disponibilités : s'élèvent à 210 484,63 €

25. Charges constatées d'avance : néant.

26. Comptes de régularisation : néant.

27. Capitaux propres

Ils apparaissent au passif du bilan pour 1 220 052,33 €

Et représentent :

le fonds de dotation pour 10 000,00 €

le report à nouveau pour 150 993,91 €

le résultat de l'exercice pour 59 668,19 €

les fonds dédiés aux dons manuels pour 999 390,23 €

ASSOCIATION « LES AMIS DE VAUX LE VICOMTE »

Siège social : Château de Vaux le Vicomte 77950 MAINCY

28. Provisions pour pertes et charges : néant.

29. Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : néant.

29 bis. Dettes : néant.

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

32. Recettes

Les recettes globales de l'exercice s'élèvent à	94 451,52 €
- dont les cotisations et les dons pour	85 782,86 €
- dont les produits financiers pour	8 668,66 €

33. Dépenses

Elles comprennent :

- les dépenses de fonctionnement pour	30 923,73 €
- les dépenses pour l'acquisition d'objets d'art et restauration pour	3 859,60 €
Soit au total	34 783,33 €

34. Résultat de l'exercice

Représente un excédent de recettes sur les dépenses pour	59 668,19 €
--	-------------

4. INFORMATIONS SUR LA GESTION

41. Effectif :

L'association est animée par des personnes entièrement bénévoles qui ont consacré une centaine d'heures, notamment aux réunions de bureau et d'assemblée.

Une mise à disposition partielle d'une secrétaire, dont la charge salariale a été refacturée par la S.C.I. Valterre et figure au poste : personnel détaché.

42. Engagements donnés : néant.

43. Engagements reçus :

- mise à disposition gratuite d'un bureau dans le Domaine de Vaux le Vicomte.